

Suicidi in carcere: confronto statistico tra l'Italia, i Paesi europei e gli Stati Uniti

Elaborazione del Centro Studi di Ristretti Orizzonti su dati del Ministero della Giustizia, del Consiglio d'Europa, e dell'U.S. Department of Justice - Bureau of Justice Statistics

Suicidi in carcere: la situazione in Italia, in Europa e negli Stati Uniti

Le statistiche sui suicidi nelle carceri europee sono elaborate annualmente dal Consiglio d'Europa (*Annual Penal Statistics - Space I*) e gli ultimi dati disponibili sono quelli relativi al 2007. Prendendo in considerazione anche i due anni precedenti (2005 e 2006) risulta una media annua di 9,4 suicidi ogni 10.000 detenuti, tra i presenti in tutte le carceri del continente. Confrontando invece i tassi di suicidio nelle popolazioni detenute dei singoli Paesi il valore mediano risulta di 7,4 suicidi l'anno ogni 10.000 persone.

Negli Stati Uniti fino a 30 anni fa il tasso di suicidio tra i detenuti era simile a quello che si registra oggi in Europa. La svolta avvenne nel 1988, quando il Governo istituì un Ufficio "ad hoc" per la prevenzione dei suicidi in carcere, con uno staff di 500 persone incaricate della formazione del personale penitenziario: in 25 anni i suicidi si sono ridotti del 70%, rimanendo poi su livelli pari a circa 1/3 di quelli italiani ed europei.

In Italia, nel triennio 2005 - 2007, il tasso di suicidio è stato pari a 10 casi ogni 10.000 detenuti; nel 2009 è salito a 11,2 e per l'anno in corso finora si mantiene sullo stesso livello. (Vedi Tabella1)

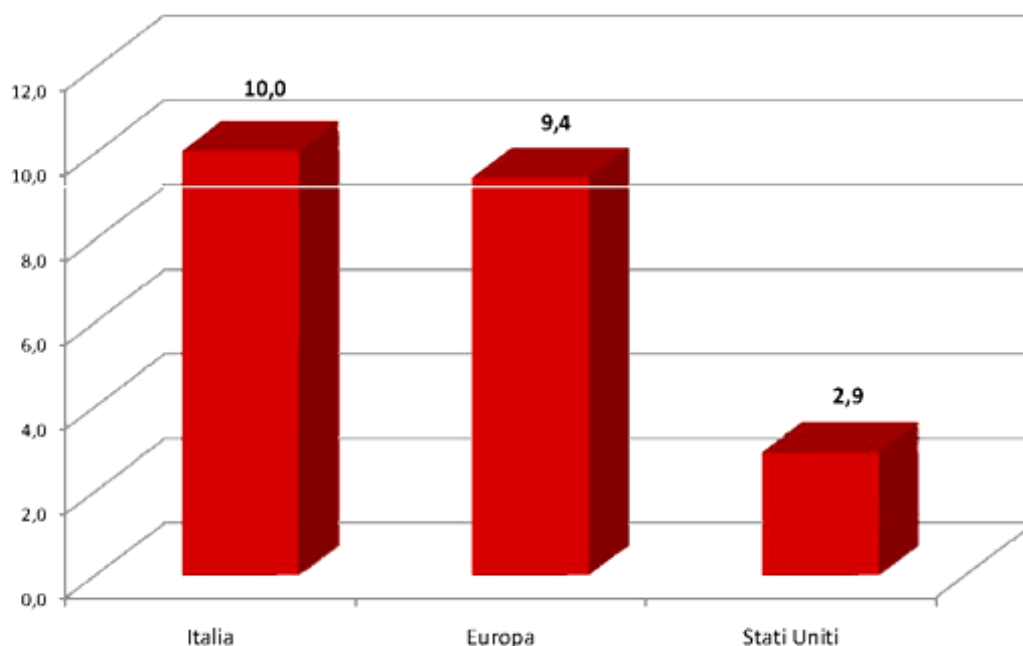
Tabella 1

Suicidi in carcere: confronto statistico tra l'Italia, i Paesi europei e gli Stati Uniti

Anni	Italia	Europa	Stati Uniti
	N. Suicidi su 10.000 detenuti	N. Suicidi su 10.000 detenuti	N. Suicidi su 10.000 detenuti
2005	9,8	10,2	2,7
2006	10,1	8,1	3,1
2007	10,2	9,9	2,9
Media 3 anni	10,0	9,4	2,9

N.B.: il tasso dei suicidi è calcolato come valore medio {mean}, quindi dividendo il numero totale dei detenuti presenti ogni anno per il numero dei suicidi che si sono verificati nell'anno stesso.

Suicidi in carcere: grafico confronto tra l'Italia, i Paesi europei e gli Stati Uniti



Confronto tra suicidi in carcere e suicidi nella popolazione libera

In alcuni Paesi, come la Francia, la Gran Bretagna e la Germania, che hanno un numero di detenuti paragonabile a quello dell'Italia, avvengono in media più suicidi rispetto a quelli che si registrano nelle nostre carceri. Tuttavia per un confronto efficace tra i dati dei vari paesi bisogna prendere in considerazione anche la frequenza dei suicidi nella popolazione libera, perché ogni sistema carcerario va contestualizzato nella comunità di riferimento.

Lo ha fatto l'Istituto Nazionale francese di Studi Demografici (INED), con la ricerca "Suicide en prison: la France comparée à ses voisins européens", pubblicata a dicembre 2009 (in allegato potete leggerne un sunto). L'INED ha considerato la frequenza di suicidi tra i cittadini liberi, maschi, di età compresa tra 15 a 49 (cioè con caratteristiche simili a quelle della gran parte della popolazione detenuta) e ha calcolato lo "scarto" esistente con la frequenza dei suicidi in carcere.

L'Italia, tra i Paesi considerati, è quello in cui maggiore è lo scarto tra i suicidi nella popolazione libera e quelli che avvengono nella popolazione detenuta, con un rapporto da 1,2 a 9,9 (quindi in carcere i suicidi sono circa 9 volte più frequenti), mentre in Gran Bretagna sono 5 volte più frequenti, in Francia 3 volte più frequenti, in Germania e in Belgio 2 volte più frequenti e in Finlandia, addirittura, il tasso di suicidio è lo stesso dentro e fuori dalle carceri. (Vedi Tabella 2)

Dello "scarto" esistente tra i suicidi dei detenuti e quelli della popolazione libera è possibile definire un criterio di "vivibilità" di ogni sistema penitenziario.

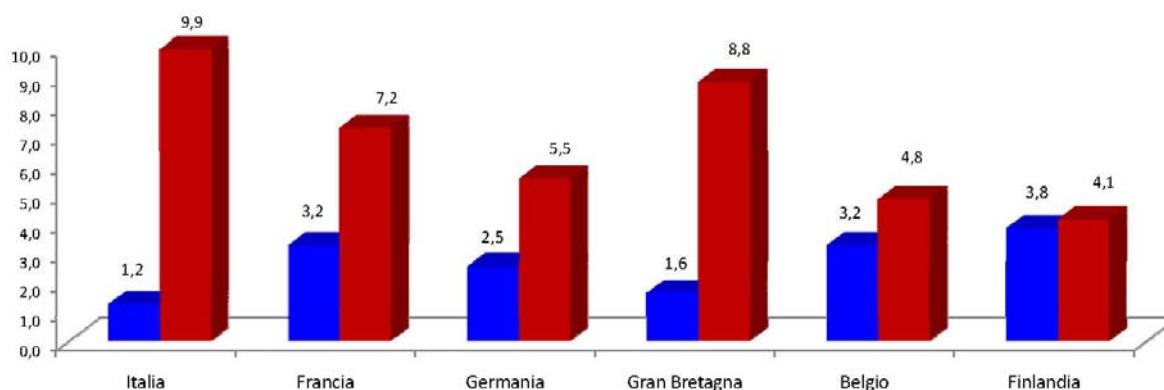
Tabella 2

Confronto del tasso di suicidio in carcere e nella popolazione libera in alcuni Paesi europei

Anni 2002 - 2006, elaborazione su dati Istituto Nazionale francese di Studi Demografici (INED)

Anni	Italia	Francia	Germania	Gran Bretagna	Belgio	Finlandia
	Suicidi su 10.000	Suicidi su 10.000	Suicidi su 10.000	Suicidi su 10.000	Suicidi su 10.000	Suicidi su 10.000
Popolazione libera	1,2	3,2	2,5	1,6	3,2	3,8
Detenuti	9,9	7,2	5,5	8,8	4,8	4,1

Grafico tasso di suicidio in carcere (rosso) e nella popolazione libera (blu)



Rapporto tra affollamento delle celle e suicidi

L'Italia detiene il "record" del tasso di sovraffollamento penitenziario in Europa e, allo stesso tempo, presenta lo "scarto" maggiore tra suicidi dentro e fuori dal carcere: difficile pensare che non esista un rapporto tra affollamento delle celle, riduzione della "vivibilità" e elevato livello di suicidi.

L'affollamento significa condizioni di vita peggiori: per mancanza di spazi di movimento, di intimità, di igiene e salute, etc., quindi è tra le possibili ragioni della scelta di uccidersi. Ma va anche detto che il 30% circa dei suicidi avviene mentre il detenuto è da solo, perché il cella di isolamento o perché i compagni sono usciti per "l'ora d'aria".

Il suicidio e l'autolesionismo nelle carceri italiane

Dall'inizio dell'anno: 23 suicidi accertati (per impiccagione) e 6 casi dubbi (morte per inalazione di gas).

1.027 detenuti suicidi nei precedenti 20 anni (1990-2009). 1 suicidio su 3 avviene in cella d'isolamento.

Tentati suicidi: in 20 anni sono stati 14.840, con una frequenza media di 148 casi ogni 10.000 detenuti.

Autolesionismi: in 20 anni sono stati 98.342, con una frequenza media di 1.045 casi ogni 10.000 detenuti.

Dal 1990 ad oggi nelle carceri italiane si è registrato in media ogni anno: 1 suicidio ogni 924 detenuti presenti; 1 suicidio ogni 283 detenuti in regime di 41-bis; 1 tentato suicidio ogni 70 detenuti; 1 atto di autolesionismo ogni 10 detenuti; 1 sciopero della fame ogni 11 detenuti; 1 rifiuto delle terapie mediche ogni 20 detenuti.

Il tasso di suicidio è aumentato del 300% dagli anni 60 ad oggi

Negli ultimi dieci anni (2000-2009) i detenuti suicidi nelle carceri italiane sono stati 568, mentre nel decennio 1960-69 sono stati "soltanto" 100, con una popolazione detenuta che era circa la metà dell'attuale: in termini percentuali, la frequenza dei suicidi è quindi aumentata del 300%. I motivi di questo aumento sono diversi: 40 anni fa i detenuti erano prevalentemente criminali "professionisti" (che mettevano in conto di poter finire in carcere ed erano preparati a sopportarne i disagi), mentre oggi buona parte della popolazione detenuta è costituita da persone provenienti dall'emarginazione sociale (immigrati, tossicodipendenti, malati mentali), spesso fragili psichicamente e privi delle risorse caratteriali necessarie per sopravvivere al carcere.

POPULATION & SOCIÉTÉS

Suicide en prison : la France comparée à ses voisins européens

Géraldine Duthé*, Angélique Hazard**, Annie Kensey**, Jean-Louis Pan Ké Shon*(1)

La fréquence du suicide est utilisée depuis longtemps comme indicateur des tensions et problèmes d'une société. Elle a beaucoup augmenté dans les prisons françaises depuis 50 ans. Est-ce lié à la surpopulation carcérale comme on l'entend souvent, ou existe-t-il d'autres raisons ? Comment se situe la France par rapport à ses voisins européens ?

Le taux de suicide augmente depuis 50 ans en milieu carcéral en France métropolitaine, passant de 4 suicides pour 10 000 détenus en 1960 à 19 en 2008 (figure 1 et encadré pour le mode de calcul). L'évolution a été marquée par des pics au milieu des années 1970 et à la fin des années 1990. Le niveau le plus élevé a été atteint en 1996 avec 26 suicides pour 10 000 détenus. Après une baisse dans les dernières années, l'année 2008 est caractérisée par une nouvelle augmentation.

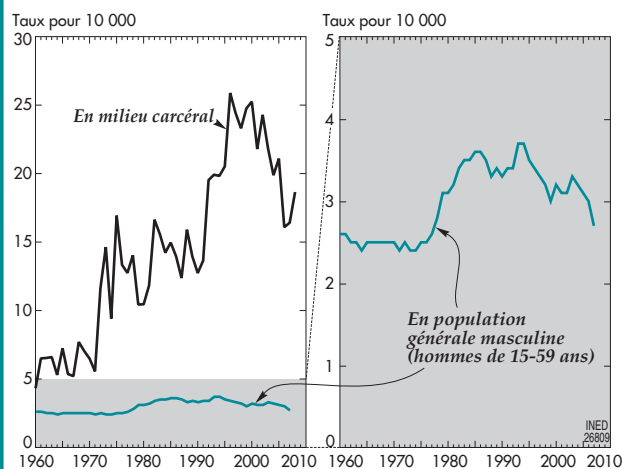
Cette évolution peut être comparée à celle du suicide des hommes âgés de 15 à 59 ans en population générale (figure 1). La population carcérale est en effet composée à 96 % d'hommes, et 96 % d'entre eux ont moins de 60 ans. À un niveau bien moins élevé, le taux de suicide en population générale masculine est plus stable, même s'il a connu une progression à la fin des Trente Glorieuses. La tendance à la hausse du taux de suicide en prison ne se retrouve pas à l'échelle de l'ensemble de la population et semble bien être une spécificité de l'univers carcéral.

* Institut national d'études démographiques (Ined)

** Direction de l'administration pénitentiaire

(1) avec la collaboration de Bertrand Bouquet et Nicolas Bourgeois

Figure 1 - Évolution du taux de suicide en prison et parmi les hommes de 15-59 ans de la population générale depuis 1960



(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Champ : population écrouée et population masculine de 15-59 ans en France métropolitaine.

Note : La réduction du champ de la population générale aux hommes de 15 à 59 ans améliore la comparabilité avec la population carcérale (voir encadré).

Sources : DAP et Ined.

◆ Existe-t-il un lien entre la surpopulation carcérale et le suicide ?

Contrairement aux idées reçues, la surpopulation carcérale et le suicide n'évoluent pas de façon parallèle (figure 2). Le taux global d'occupation des établissements pénitentiaires, calculé en rapportant le nombre de personnes écrouées à la capacité effective d'hébergement dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, a diminué durant les années 1990, passant au-dessous du seuil de 100 détenus pour 100 places début 2001. Il a augmenté depuis jusqu'à 119 détenus pour 100 places en janvier 2008. Alors que le taux d'occupation des établissements pénitentiaires diminue au début des années 1990, le taux de suicide augmente. Et lorsque le taux d'occupation augmente à partir de 2002, celui du suicide a tendance à diminuer.

Si les conditions d'encellulement relèvent de la dignité humaine, notamment l'espace à vivre disponible et la promiscuité, sa mise en cause fréquente dans les suicides ne tient pas compte du fait que la moitié des suicidés étaient seuls en cellule [1]. Disposer d'une cellule seul est même considéré par certains comme un facteur majeur du risque suicidaire [2]. L'analyse demanderait cependant à être approfondie en fonction du type d'établissement pénitentiaire. Ainsi, l'encellulement seul est quasiment systématique dans les établissements hébergeant des détenus effectuant des peines longues ; la propension au suicide et les caractéristiques des détenus (statut de détention, durée d'incarcération, type d'infraction) y sont très différentes (cf. *infra*).

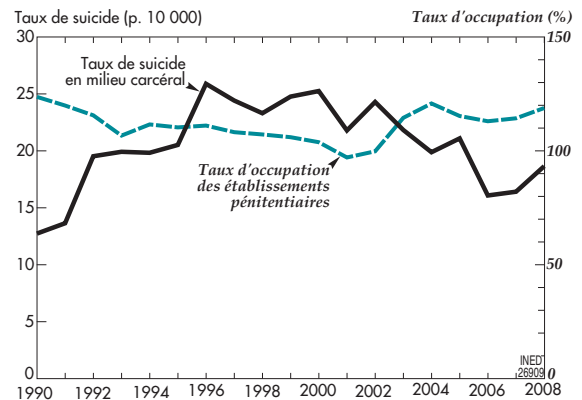
Ces deux exemples de corrélation illustrent la complexité des facteurs intervenant dans le phénomène suicidaire dont les évolutions sont parfois inattendues.

◆ Les prévenus se suicident deux fois plus que les condamnés

En France, les suicides interviennent en majorité en début de détention. Un quart des suicides a lieu dans les deux mois qui suivent l'incarcération et la moitié dans les six premiers mois, quand la durée moyenne de détention est de 8 mois sur la période 1998-2008. Parmi les détenus, les prévenus, plus récemment incarcérés et en attente de leur jugement, se suicident deux fois plus que les condamnés. Cette sursuicidité est relativement stable dans le temps (figure 3) bien que les prévenus soient en moyenne plus jeunes que les condamnés (33 ans contre 35 ans en 1999-2008) et comprennent légèrement plus de femmes (5% contre 3%). Le suicide plus fréquent des prévenus pourrait s'expliquer par le choc psychologique de l'incarcération, la fuite face aux jugements moral et judiciaire qu'elle représente, ou par un effet de sélection – les détenus « vulnérables » s'étant suicidés au début de l'incarcération, il ne resterait que les plus « résistants ».

Le choc de l'incarcération peut être lié à différents facteurs : la difficulté d'adaptation à un monde de fortes contraintes, en particulier la privation de liberté ; la révélation publique du crime ou du délit auquel le détenu doit faire face aussi bien devant l'institution judiciaire

Figure 2 - Évolution du taux de suicide et du taux d'occupation des prisons depuis 1990



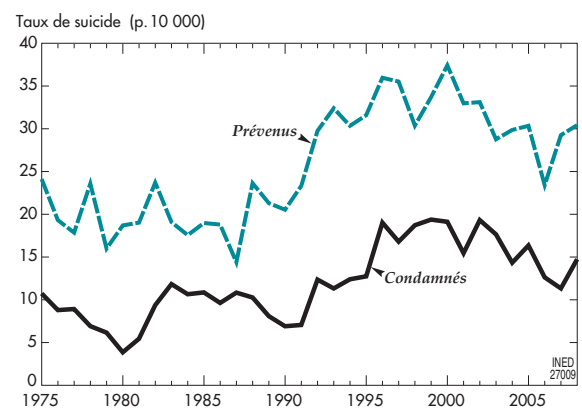
(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Lecture : en 1990, le taux brut de suicide carcéral était de 13 suicides pour 10 000 détenus ; au 1^{er} janvier 1990, le taux d'occupation était de 124 détenus pour 100 places en moyenne.

Champ : population écrouée et ensemble des établissements pénitentiaires en France métropolitaine.

Source : DAP.

Figure 3 - Taux de suicide des prévenus et des condamnés depuis 1975

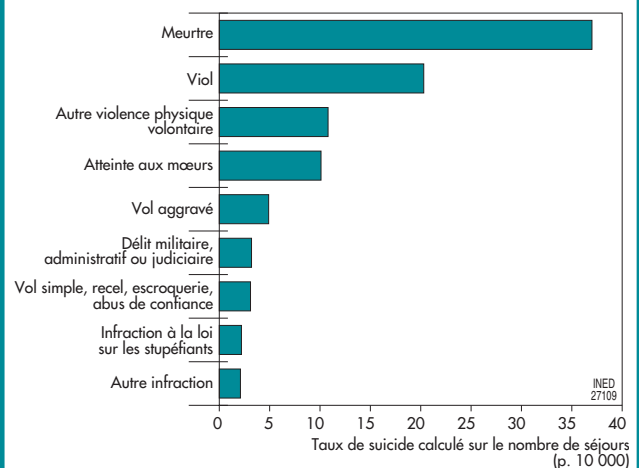


(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Champ : population écrouée en France métropolitaine.

Source : DAP.

Figure 4 - Taux de suicide selon le type d'infraction, période 2006-2008

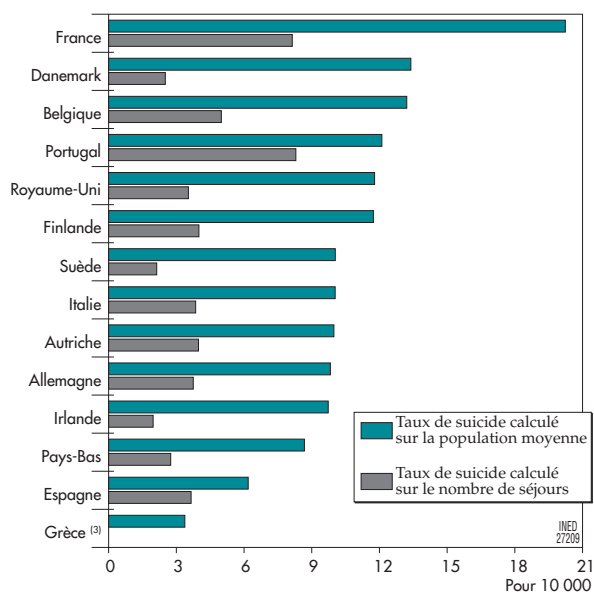


(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Champ : population écrouée (France entière).

Source : DAP.

Figure 5 - Taux de suicide en prison dans l'Europe des Quinze⁽¹⁾, moyenne 2002-2006⁽²⁾



(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

⁽¹⁾ Le Luxembourg est exclu – le taux y est très élevé mais aussi très fluctuant d’une période à l’autre en partie en raison du hasard des petits nombres.

⁽²⁾ Calcul des taux : voir encadré ; la moyenne ne vaut que pour une partie de la période dans quelques pays, l’information manquant pour certaines années : Autriche (2003 et 2004), Belgique (2003), Grèce (2003 et 2006), Irlande (2003 à 2005) et Portugal (2003).

⁽³⁾ Le nombre d’entrées n’est pas disponible pour la Grèce, rendant impossible le calcul du taux de suicide rapporté au nombre de séjours.

Sources : Conseil de l’Europe, SPACE 1 [5].

que devant ses proches et le reste de la société ; l’ostracisme et l’exclusion dont il peut parfois faire l’objet de la part des autres détenus pour certains motifs d’incarcération.

De fait, le taux de suicide augmente avec la gravité de l’infraction. Sur la période 2006-2008, 37 suicides pour 10 000 détenus pour homicide sont recensés (figure 4) ; 20 parmi ceux accusés ou condamnés pour viol ; deux fois moins pour les violences volontaires (11) et les atteintes aux mœurs (10), les détenus pour d’autres infractions présentant des taux bien plus faibles. Ces taux sont calculés en rapportant les suicides au nombre de personnes mises sous écrou au cours de la période, pour tenir compte des flux très inégaux de détenus selon le type d’infraction (encadré).

◆ La France et l’Europe des Quinze

Avec 20 suicides annuels pour 10 000 détenus en 2002-2006, la France présente le niveau de suicide en prison le plus élevé de l’Europe des Quinze, loin devant le Danemark (13 pour 10 000), la Grèce ayant le taux le plus bas (4 pour 10 000) (figure 5).

Les comparaisons européennes sont cependant difficiles en raison des différences de définition du suicide d’un pays à l’autre et des variations de la composition de la population carcérale (encadré) : en France par exemple, près d’un tiers des détenus n’a pas reçu de jugement alors que ce n’est le cas que d’un détenu sur dix en Finlande. Les politiques pénales et d’incarcération

Encadré

Le suicide en milieu carcéral : définitions et mesures en France et en Europe

En France, les suicides comptabilisés par l’administration pénitentiaire incluent tous les décès de personnes écrouées, qu’elles soient en détention (placées sous la garde effective de l’administration pénitentiaire, c’est-à-dire sous écrou et « hébergées » en établissement) ou non (sous écrou mais non hébergées dans un établissement pénitentiaire au moment du décès). Cette définition peut être qualifiée d’élargie au sens où certains pays ne tiennent pas compte des suicides survenus en dehors de la prison, ni même de ceux où le décès du détenu a eu lieu à l’hôpital. Cette différence diminue la pertinence des comparaisons européennes. Pour l’année 2005 par exemple, seuls cinq pays de l’Europe des Quinze présentaient une définition similaire à celle de la France : l’Allemagne, la Finlande, le Luxembourg, le Portugal et la Suède [5].

Le taux de suicide est obtenu en rapportant le nombre de suicides de l’année à la population moyenne écrouée durant la même période, image de la population que l’on peut trouver en prison un jour particulier de l’année. Cette moyenne ne reflète cependant qu’imparfaitement les personnes ayant séjourné en prison au moins une fois au cours de l’année. Celles, nombreuses, ayant effectué un séjour court, de quelques semaines ou quelques mois, peuvent échapper au décompte. Une façon d’en tenir compte est de calculer le nombre annuel de séjours, c’est-à-dire le nombre d’individus mis sous écrou au moins une fois dans l’année, quelle que soit la durée de leur séjour. Si une personne a fait plusieurs séjours au cours de l’année, elle est comptée plusieurs fois.

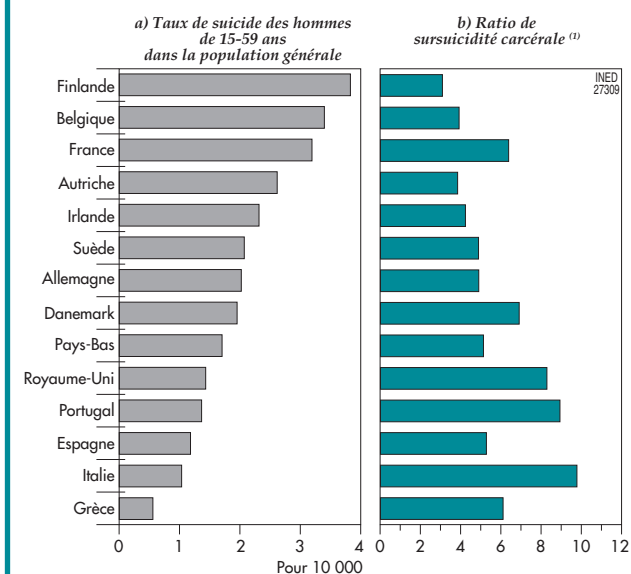
Le taux de suicide d’une population est influencé par sa composition par sexe et âge : en général, les hommes se suicident plus que les femmes et la fréquence du suicide augmente avec l’âge. La composition de la population française par sexe n’a guère changé depuis 1960, elle comprend à peu près autant d’hommes que de femmes, mais elle a vieilli. La réduction du champ de la population générale aux hommes de 15 à 59 ans améliore la comparabilité entre les populations générale et carcérale.

En milieu carcéral, la part des femmes est restée faible (moins de 4%) et stable depuis 1960, mais l’âge moyen des détenus a augmenté, passant de 30 à 35 ans. Les données disponibles ne permettent pas de calculer un taux strictement comparatif depuis 1960. Le vieillissement de la population emprisonnée, observé surtout dans les années 1990, n’explique de toute façon qu’une toute petite partie de la hausse qui tient pour l’essentiel à d’autres causes.

Au niveau européen, la comparaison des taux de suicide entre pays est améliorée par la prise en compte du nombre d’entrées [6]. Il faudrait également tenir compte de la composition par sexe et âge, par statut des détenus et motif d’incarcération, ce qui n’est actuellement pas possible par manque de données disponibles et publiées par les pays.

variant d’un pays à l’autre, il en résulte des différences de nombre et de durée d’emprisonnement. Si un grand nombre de suicides survient au cours des premiers mois d’incarcération, il faut s’attendre en toute logique à davantage de suicides dans les pays où les flux d’entrées et de sortie de prison sont relativement importants, et les durées de séjour courtes, comme au Danemark. Les taux diminuent partout quand ils sont calculés par rapport au nombre de séjours et le classement des pays

Figure 6 - Taux de suicide des hommes de 15-59 ans et sursuicidité carcérale dans l'Europe des Quinze, période 2002-2006



(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

(1) Rapport entre le taux de suicide en prison et le taux de suicide des hommes de 15-59 ans de la population générale. La proportion de femmes écrouées est de 5,7% en moyenne en Europe sur la période étudiée.

Sources : WHOSIS, Conseil de l'Europe, SPACE 1 [5].

change (figure 5). La France, presque à égalité avec le Portugal, reste cependant avec l'un des taux les plus élevés de suicide en prison.

Les comparaisons entre pays doivent également tenir compte du taux de suicide de la population générale dans chaque pays et mesurer la « sursuicidité » en prison par rapport à la moyenne nationale. Le taux de suicide de la population générale est en effet un indicateur de l'état psychique d'une nation et du degré de résistance de ses habitants aux diverses tensions de la vie. La France se distingue dans ce domaine par un taux élevé par rapport à ses voisins européens. La

RÉFÉRENCES

- [1] Jean-Louis TERRA - 2003, *Prévention du suicide des personnes détenues*, Rapport de mission au ministre de la Justice et au ministre de la Santé, de la famille et des personnes handicapées.
- [2] Seena FAZEL, Julia CARTWRIGHT, Arabella NORMAN-NOTT, Keith HAWTON - 2008, « Suicide in prisoners: A systematic review of risk factors », *The Journal of Clinical Psychiatry*, 69(11): 1721-1731.
- [3] Éric JOUGLA, Gérard PAVILLON, Florence ROSSOLLIN, Marleen DE SMEDT, Jacques BONTE - 1998, « Improvement of the quality and comparability of causes of death statistics inside the European Community », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 46: 447-456.
- [4] Nicolas BOURGOIN - 1993, « Le suicide en milieu carcéral », *Population*, 48(3), p. 609-625.
- [5] Conseil de l'Europe - 2003-2007, *SPACE 1 - Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe* (<http://www.coe.int>).
- [6] Bruno AUBUSSON de CAVARLAY - 2009, « Note sur la sursuicidité carcérale en Europe: du choix des indicateurs », *Champ pénal*, vol. 6.

détresse psychologique, l'anxiété, l'addiction à l'alcool et les troubles mentaux y sont plus fréquents qu'ailleurs en Europe. Le calcul du ratio entre le taux de suicide en prison et le taux de suicide des hommes âgés de 15 à 59 ans en population générale montre que les détenus français se suicident 6 fois plus que les hommes libres, ce qui situe la France à un niveau de sursuicidité élevé (figure 6). Il est admis que le suicide en population générale est sous-estimé d'environ 20% en France [3], ce qui ne serait pas le cas en prison. En appliquant la correction, la sursuicidité carcérale serait encore plus de 5 fois supérieure. En Europe, la sursuicidité est particulièrement élevée dans les pays où le taux de suicide en population générale est bas, comme en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni, où les détenus se suicident entre 8 et 10 fois plus que les hommes âgés de 15 à 59 ans.

Cet indicateur de sursuicidité ne peut cependant pas être directement interprété comme l'effet léthal de l'univers carcéral sur les prisonniers. Rappelons qu'actuellement encore, la prison héberge des populations psychologiquement vulnérables, sujettes au suicide, et qu'en ce sens les populations en prison et en dehors ne sont pas identiques.

◆ Pour une meilleure connaissance du suicide en prison

Nombre de facteurs n'ont pu être abordés ici, comme le rôle des événements concomitants au suicide qui relèvent de la famille (rupture d'union, éloignement des enfants) ou de l'univers carcéral [4]. Aux caractéristiques relevant du milieu carcéral, il faut ajouter celles du détenu (âge, sexe, situation familiale, mais aussi faculté à s'adapter) et enfin celles de la société (suicidité en population générale, poids de la réprobation sociale liée à l'infraction commise, gestion des troubles mentaux). Les causes de l'acte suicidaire sont donc multiples et doivent être appréhendées comme le résultat d'une accumulation de facteurs sociaux pénalisants et de tensions mentales diverses. Les études statistiques approfondies permettant d'appréhender simultanément l'ensemble des dimensions du suicide carcéral restent à mener.

RÉSUMÉ

Le taux de suicide dans les prisons françaises a quintuplé en 50 ans alors qu'il a dans le même temps peu changé dans la population générale. Au vu de l'évolution du taux d'occupation des prisons, la surpopulation en milieu carcéral ne peut être l'unique raison de cette augmentation. La prison héberge des personnes psychologiquement vulnérables, sujettes au suicide, et en ce sens différentes du reste de la population. Les prévenus se suicident deux fois plus que les condamnés et la fréquence des suicides varie en fonction de la gravité de l'infraction commise. La France présente le taux de suicide carcéral le plus élevé de l'Europe des Quinze, avec des détenus qui se suicident 5 à 6 fois plus que les hommes âgés de 15 à 59 ans.

Table 15.1 Deaths in penal institutions in 2005 (including suicides)

Reference: Council of Europe, SPACE 2006.15.1

	Total number of deaths	Number of suicides	Suicides as a percentage of total deaths	Total number of detainees on 1 st September 2005 SPACE 2005	Mortality rate per 10,000 detainees	Suicide rate per 10,000 detainees
Albania	9	3	33.3	3425	26.3	8.8
Andorra	0	0
Armenia	19	3	15.8	2822	67.3	10.6
Austria	36	6	16.7	8767	41.1	6.8
Azerbaijan	148	5	3.4	16969	87.2	2.9
Belgium	33	11	33.3	9371	35.2	11.7
BH: BiH (state level)	0	0
BH: Republika Srpska	4	0	0.0	1029	38.9	0.0
Bulgaria	51	1	2.0	12240	41.7	0.8
Croatia	5	3	60.0	3485	14.3	8.6
Cyprus	3	0	0.0	529	56.7	0.0
Czech Republic	18	6	33.3	19052	9.4	3.1
Denmark	14	8	57.1	4132	33.9	19.4
Estonia	9	1	11.1	4410	20.4	2.3
Finland	7	4	57.1	3823	18.3	10.5
France	249	122	49.0	57582	43.2	21.2
Georgia	49	5	10.2	8668	56.5	5.8
Germany	160	81	50.6	78992	20.3	10.3
Greece	...	6	...	9589	...	6.3
Hungary	46	4	8.7	16394	28.1	2.4
Iceland	1	1	100.0	119	84.0	84.0
Ireland	8	2	25.0
Italy	172	57	33.1	59649	28.8	9.6
Latvia	26	2	7.7	7228	36.0	2.8
Liechtenstein	0	0	...	10
Lithuania	25	11	44.0	7993	31.3	13.8
Luxembourg	2	2	100.0	693	28.9	28.9
Malta	0	0	...	298	0.0	0.0
Moldova	71	4	5.6	8990	79.0	4.4
Monaco	0	0	...	34	0.0	0.0
Netherlands	39	20	51.3	21826	17.9	9.2
Norway	7	5	71.4	3097	22.6	16.1
Poland	122	32	26.2	82656	14.8	3.9
Portugal	93	9	9.7	12889	72.2	7.0
Romania	110	6	5.5	37929	29.0	1.6
Russian Federation	4131	823672	50.2	...
San Marino	0	0	...	1
Serbia	49	12	24.5	7775	63.0	15.4
Slovakia	11	4	36.4	9289	11.8	4.3
Slovenia	6	2	33.3	1132	53.0	17.7
Spain	275	41	14.9	61269	44.9	6.7
Sweden	25	7	28.0	7054	35.4	9.9
Switzerland	11	6	54.5	6111	18.0	9.8
FYRO Macedonia	13	4	30.8	2132	61.0	18.8
Turkey	52	30	57.7	54296	9.6	5.5
Ukraine	868	16	1.8	179519	48.4	0.9
UK: England and Wales	174	78	44.8	76190	22.8	10.2
UK: Northern Ireland	4	1337	29.9	...
UK: Scotland	19	10	52.6	6795	28.0	14.7
Mean			32.5		36.3	10.2
Median			32.0		31.3	7.8
Minimum			0.0		0.0	0.0
Maximum			100.0		87.2	84.0

Table 15.1: Deaths in Penal Institutions in 2006 (including suicides)

Reference: Council of Europe, SPACE I 2007.15.1

Country	Total number of deaths	Number of suicides	Suicides as a percentage of total deaths	Total number of prisoners on 1 st September 2006 SPACE I 2006	Mortality rate per 10,000 prisoners	Suicide rate per 10,000 prisoners
Albania				3884		
Andorra				30		
Armenia	21	3	14.3	5682	37.0	5.3
Austria	34	10	29.4	8780	38.7	11.4
Azerbaijan				17809		
Belgium	39	11	28.2	9971	39.1	11.0
BH: BiH (state level)				18		
BH: Fed. BiH	7	0	0.0			
BH: Rep. Srpska	1	1	100.0	952	10.5	10.5
Bulgaria	40	2	5.0	12218	32.7	1.6
Croatia				3833		
Cyprus	1	0	0.0	599	16.7	0.0
Czech Republic	12	9	75.0	18912	6.3	4.8
Denmark	6	1	16.7	3759	16.0	2.7
Estonia	21	6	28.6	4310	48.7	13.9
Finland	7	3	42.9	3714	18.8	8.1
France	215	93	43.3	57876	37.1	16.1
Georgia	91	3	3.3	13419	67.8	2.2
Germany	163	76	46.6	79146	20.6	9.6
Greece				10113		
Hungary	44	5	11.4	15591	28.2	3.2
Iceland	0	0	0.0	119	0.0	0.0
Ireland	12	2	16.7	3135	38.3	6.4
Italy	131	50	38.2	38309	34.2	13.1
Latvia	22	7	31.8	6531	33.7	10.7
Liechtenstein	0	0	0.0	10	0.0	0.0
Lithuania	27	6	22.2	8078	33.4	7.4
Luxembourg	4	3	75.0	755	53.0	39.7
Malta				343		
Moldova	47	3	6.4	8817	53.3	3.4
Monaco	0	0	0.0	37	0.0	0.0
Netherlands	50	20	40.0	20463	24.4	9.8
Norway	3	2	66.7	3164	9.5	6.3
Poland	154	42	27.3	88647	17.4	4.7
Portugal	91	14	15.4	12636	72.0	11.1
Romania	84	13	15.5	35910	23.4	3.6
Russia				871609		
San Marino	0	0	0.0	1	0.0	0.0
Serbia	58	16	27.6	8553	67.8	18.7
Slovak Republic	4	4	100.0	8657	4.6	4.6
Slovenia	4	1	25.0	1301	30.7	7.7
Spain	269	31	11.5	64120	42.0	4.8
Sweden	20	6	30.0	7175	27.9	8.4
Switzerland	32	14	43.8	5888	54.3	23.8
FYRO Macedonia	8	1	12.5	2038	39.3	4.9
Turkey	120	34	28.3	67795	17.7	5.0
Ukraine				165408		
UK: Engl. & Wales	153	67	43.8	77982	19.6	8.6
UK: North. Ireland				1502		
UK: Scotland	22	9	40.9	7192	30.6	12.5
Mean			29.1		29.4	8.1
Median			27.4		30.6	6.4
Minimum			0.0		0.0	0.0
Maximum			100.0		72.0	39.7

Table 15.1: Deaths in Penal Institutions in 2007 (including suicides)

Reference: Council of Europe, SPACE I 2008.15.1

Country	Total number of deaths	Number of suicides	Suicides as a percentage of total deaths	Total number of prisoners on 1 st September 2007	Mortality rate per 10,000 prisoners	Suicide rate per 10,000 prisoners
				SPACE I 2007		
Albania						
Andorra	0	0	0.0	
Armenia	20	0	0.0	3462	57.8	0.0
Austria	28	12	42.9	8887	31.5	13.5
Azerbaijan	136
Belgium	43	14	32.6	9879	43.5	14.2
BH: BH (state level)	0	0	0.0	
BH: Fed. BH				1568		0.0
BH: Rep. Srpska	2	0	0.0	928	21.6	0.0
Bulgaria	34	2	5.9	11032	30.8	1.8
Croatia	13	2	15.4	4127	31.5	4.8
Cyprus	1	0	0.0	671	14.9	0.0
Czech Republic	24	9	37.5	18901	12.7	4.8
Denmark	12	8	66.7	3624	33.1	22.1
Estonia	14	3	21.4	3456	40.5	8.7
Finland	16	5	31.3	3624	44.2	13.8
France	216	93	43.1	63500	34.0	14.6
Georgia	98	6	6.1	18384	53.3	3.3
Germany	173	72	41.6	77868	22.2	9.2
Greece	34	6	17.6	10700	31.8	5.6
Hungary	41	7	17.1	14892	27.5	4.7
Iceland	1	1	100.0	115	87.0	87.0
Ireland	6	0	0.0	3305	18.2	0.0
Italy	121	45	37.2	45612	26.5	9.9
Latvia	25	6	24.0	6452	38.7	9.3
Liechtenstein	0	0	0.0	6	0.0	0.0
Lithuania	29	11	37.9	7842	37.0	14.0
Luxembourg	2	2	100.0	744	26.9	26.9
Malta	0	0	0.0	
Moldova	48	2	4.2	8130	59.0	2.5
Monaco	0	0	0.0	36	0.0	0.0
Montenegro						
Netherlands	32	15	46.9	14602	21.9	10.3
Norway	11	2	18.2	3280	33.5	6.1
Poland	145	41	28.3	90199	16.1	4.5
Portugal	77	10	13.0	11587	66.5	8.6
Romania	99	12	12.1	31290	31.6	3.8
Russia						
San Marino	0	0	0.0	1	0.0	0.0
Serbia	54	9	16.7	8978	60.1	10.0
Slovak Republic	12	9	75.0	8235	14.6	10.9
Slovenia	8	3	37.5	1336	59.9	22.5
Spain (State Adm.)	202	27	13.4	57072	35.4	4.7
Spain (Catalonia)	66	9	13.6	9395	70.3	9.6
Sweden	15	12	80.0	6770	22.2	17.7
Switzerland	16	6	37.5	5715	28.0	10.5
FYRO Macedonia	9	1	11.1	2050	43.9	4.9
Turkey	178	57	32.0	85865	20.7	6.6
Ukraine	723	54	7.5	154055	46.9	3.5
UK: England and Wales	186	92	49.5	79734	23.3	11.5
UK: Northern Ireland	2	2	100.0	1445	13.8	13.8
UK: Scotland	21	10	47.6	7453	28.2	13.4
Canada (federal level)	65	9	13.8			
Mean			28.1		33.2	9.9
Median			18.2		31.5	8.6
Minimum			0.0		0.0	0.0
Maximum			100.0		87.0	87.0